



Détournement de 1000 euros

Par **valie38**, le **26/01/2014 à 18:24**

Bonsoir,rnrnL'année dernière, j'ai ma banque qui m'a annoncé ne plus me faire de découvert autorisé car j'avais un dossier de surendettement en cours.rnJ'ai malheureusement fait de fausses fiches de frais pour un montant total de 1000 euros. Je suis seule avec un enfant à charge et un salaire mensuel de 1170 euros.rnJe viens de recevoir une lettre recommandée pour une rupture conventionnelle, à quelles sanctions dois-je m'attendre et faut-il que je me dénonce en proposant un plan de remboursement.rnJe suis dans un état de stress permanent du fait de cette situation.rnMer ci par avance de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **26/01/2014 à 18:39**

bje, rnsi je comprends bien votre message (ce dont je ne suis pas sur)vous avez escroqué votre employeur de 1000 €.rnet celui-ci vous propose une rupture conventionnelle, sachant que votre employeur pouvait vous licencier et déposer plainte contre vous.rnsi c'est cela la rupture conventionnelle est un moindre mal pour vous mais je ne pense pas que votre employeur accepte de vous garder dans son entreprise malgré votre proposition de remboursement qui est la moindre des choses.rnà moins que vous arriviez à convaincre votre employeur.rncdt

Par **valie38**, le **26/01/2014 à 19:15**

En fait la rupture conventionnelle avait été décidé avant et je pense que mes fausses fiches vont bientôt être trouvée.